



## conseille infidelité de l epouse

Par **stephanie22**, le **25/01/2011** à **13:57**

bonjour

voila mon pere c est remarié,(avec une espagnol) cela fait deja 15ans et a eux 2enfants, cela fait 1ans qu il a quitté son pays pour allé vivre en espagne avec son epouse et ses 2 filles. cela fait maintenant 2semaine qu il a apris l infidelité de son epouse!( preuve ecrite sur un mail) Que peux t il faire? qu elles sont ses droit? qu elles conseille lui donné? comment peux t il proteger ses bien?

j espere trouver des reponses afin de l aidé au maximum!

bien a vous

Par **Laure11**, le **25/01/2011** à **14:27**

Nous n'avons pas de conseil à donner à votre père.

C'est lui seul qui peut décider de ce qu'il veut faire. Ce n'est pas parce que son épouse a commis une infidélité qu'il ne va pas rester avec elle...

[citation]**preuve ecrite sur un mail**) [/citation]

[s]*Juridiquement, un mail n'est pas considéré comme une preuve.*[/s]

Si votre père décide de se séparer ou divorcer à ce moment là, nous pourrons l'aider dans ses démarches.

Par **Domil**, le **25/01/2011** à **19:47**

Tout à fait, ce qu'on décide de faire dans une situation d'infidélité est une décision personnelle et vous ne devez surtout pas vous en mêler, ce sont les affaires de couple de votre père.

Par **stephanie22**, le **25/01/2011** à **21:29**

merci pour vos conseille !